

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

– AFPS 22 Saint-Brieuc –



Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Commune : Pays :
Téléphone mobile : Téléphone fixe :
E-mail :
Profession (ou retraité-e de) : Année de naissance :

Cotisation :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle
1	moins de 500 €	12 €
2	de 501 à 1000 €	27 €
3	de 1001 à 1500 €	42 €
4	de 1501 à 2000 €	57 €
5	de 2001 à 2500 €	72 €
6	de 2501 à 3000 €	87 €
7	de 3001 à 3500 €	102 €
8	de 3501 à 4500 €	122 €
9	supérieurs à 4500 €	162 €
* avant prélèvement à la source		

Cette grille est indicative, chacun-e choisit en fonction de ses possibilités.

L'association Nationale et le groupe local agissent grâce aux cotisations, néanmoins le niveau de cotisation ne doit pas être un obstacle à votre participation.

La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à la revue *Pal Sol*, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents.

(Vous recevrez aussi la lettre hebdomadaire par messagerie).

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier (ou si dans un couple vous souhaitez n'en recevoir qu'un exemplaire) il vous suffit de retrancher 7 € et cocher « sans l'abonnement *Pal Sol* » ci-dessous.

Merci pour des facilités de gestion de faire rentrer vos cotisations dans la grille proposée.

Je cotise dans la tranche n° ____ soit la somme de ____ €

☐ avec l'abonnement *Pal Sol* ☐ sans l'abonnement *Pal Sol*

Autres contributions proposées :

☐ Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de ____ €.

Depuis 2020, vous pouvez aussi soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique : <https://www.france-palestine.org/-Je-fais-un-don-a-l-AFPS->

☐ J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ____ € (Vous pouvez préciser le cas échéant si vous souhaitez flécher votre don pour le Centre ATFALUNA de Gaza, infos sur : <http://www.afps-saint-brieuc.fr/pages/liens-amis/centre-cetc-atfaluna.html>)

☐ Je souhaite faire en plus un don au local de ____ €
Je verse la somme totale de ____ €

Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant des cotisations (déduction faite des 7 € de l'abonnement) et des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel (loi fiscale en vigueur). Un reçu fiscal vous sera remis.

Chèque à l'ordre de « AFPS 22 Saint-Brieuc », à retourner avec votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous ou par mail (ou à remettre à un militant afps) si possible avant l'été afin de programmer nos actions selon notre budget et verser notre part au National pour son fonctionnement.

Vous pouvez procéder aussi par virement en adressant en même temps ce bulletin par mail ou par courrier.

RIB AFPS 22 SAINT-BRIEUC IBAN FR76 1558 9228 7601 4106 7594 037 BIC CMBRFR2BARK

Attention nouvelle adresse : AFPS 22 ST-BRIEUC Maison Départementale des Associations

5 rue Colette Besson 22000 SAINT-BRIEUC

adresse mail : afps22.stbrieuc@gmail.com

site Internet : <http://www.afps-saint-brieuc>

<https://www.facebook.com/AFPS22/>

<https://www.prod.instagram.com/afps22stbrieuc/>